

Hôtel de ville 869, boul. St-Jean-Baptiste, 2^e étage Mercier (Québec) J6R 2L3

Téléphone : 450 691-6090 Télécopieur : 450 691-6529 www.ville.mercier.qc.ca

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 juin 2018 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS:

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS:

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations. Monsieur René Chalifoux, directeur général

EST ABSENT(E):

Monsieur Louis Cimon conseiller

2018-06-250 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

• QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-06-251 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE.

CONSIDÉRANT que ce Conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) de la mouture 2018-2021 du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

CONSIDÉRANT que ce Conseil a présenté une demande d'aide financière au MINISTÈRE au cours de l'année 2017 pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL (dossier RIRL-2017-641);

CONSIDÉRANT que ce Conseil souhaite voir poursuivre le traitement de sa demande dans le cadre de la mouture 2018-2021 du volet RIRL du PAVL;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT que ce Conseil engage la Ville à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

CONSIDÉRANT que ce Conseil choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

• l'estimation détaillée du coût des travaux ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

 QUE ce Conseil réitère la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles dans le cadre de la mouture 2018-2021 du volet RIRL du PAVL, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE à l'unanimité





2

2018-06-252 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT 87-424-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 87-424 CONCERNANT LA GARDE DES CHIENS DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE MERCIER.

- Je, Judith Prud'homme, conseillère municipale, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de zonage 87-424 concernant la garde des chiens dans les limites de la Ville de Mercier sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Judith Prud'homme , conseillère municipale, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2018-06-253 AUTORISATION DE SIGNATURE. PROMESSE DE VENTE. PARTIES DES LOTS 127, 128 ET 130;

CONSIDÉRANT les dispositions du paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19.)

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier est propriétaire de parties des lots 127, 128 et 130 du cadastre de la paroisse de Sainte-Philomène, circonscription foncière de Châteauguay, lesquelles figurent au rôle d'évaluation de la Ville de Mercier comme étant les unités immatriculées : 8514-49-1564, 8514-38-1570, 8514-29-4603, 8514 29-8640, 8514-28-9483, 8514-38-5544, 8514-38-6964, 8514-39-6798;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation préparé le 14 février 2018 par l'évaluateur agréé Alain Guy, de la société Évaluations Immobilières Évimag inc., lequel estime la valeur marchande de quatre de ces unités à sept mille trois cents (7 300,00 \$);

CONSIDÉRANT la lettre transmise le 16 mai 2018 par l'évaluateur agréé Alain Guy, de la société Évaluations Immobilières Évimag inc., lequel estime la valeur marchande des quatre autres unités à sept mille sept cents (7 700,00 \$);

CONSIDÉRANT les discussions avec monsieur Robert Dubuc, agriculteur, résident et citoyens de Mercier:

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

 QUE ce Conseil autorise la mairesse, madame Lise Michaud, et le directeur général, monsieur René Chalifoux, à signer pour et au nom de la Ville la promesse de vente attachée à la présente résolution;

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-06-254 AUTORISATION DE SIGNATURE. ACTE DE VENTE. PARTIES DES LOTS 127, 128 ET 130;

CONSIDÉRANT la promesse de vente intervenue entre la Ville de Mercier et monsieur Robert Dubuc concernant des parties des lots 127, 128 et 130 du cadastre de la paroisse de Sainte-Philomène, circonscription foncière de Châteauguay, lesquelles figurent au rôle d'évaluation de la Ville de Mercier comme étant les unités immatriculées : 8514-49-1564, 8514-38-1570, 8514-29-4603, 8514-29-8640, 8514-28-9483, 8514-38-5544, 8514-38-6964, 8514-39-6798;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

 QUE ce Conseil autorise la mairesse, madame Lise Michaud, et le directeur général, monsieur René Chalifoux, à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente ainsi que tout autre document afin de donner effet la promesse de vente intervenue entre la Ville de Mercier et monsieur Robert Dubuc.

ADOPTÉE à l'unanimité





3

2018-06-255 ADOPTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES POLICIERS

CONSIDÉRANT l'avis de motion adopté à la séance du 13 février 2018;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

 QUE ce Conseil adopte le règlement 2017-947-01 règlement modifiant le règlement 2017-947 concernant les conditions de travail des policières et policiers de la Ville de Mercier

ADOPTÉE à l'unanimité

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions peuvent être visionnées via le site internet de la Ville de Mercier sous l'onglet « Assemblée publique filmée » du 5 juin 2018 à la cinquantième seconde de la quatrième minute d'enregistrement (00 :04 :50).

PÉRIODE DE QUESTIONS

N/A

2018-06-256 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

• De clore la séance extraordinaire à 20 h 29.

ADOPTÉE à l'unanimité

